



**CHU  
NICE**

UNIVERSITÉ  
CÔTE D'AZUR



FACULTÉ DE  
**CHIRURGIE DENTAIRE  
ODONTOLOGIE**

# **CARNET DE STAGE**

## **« Hors Odontologie »**

### **Eté 2025**

**NOM :**

**PRENOM :**

**Année d'Etudes :**

## **Stages hospitaliers Hors des Services d'Odontologie**

*Arrêté du 8 avril 2013*

Article 9 - Les étudiants accomplissent obligatoirement des stages hospitaliers hors des structures d'odontologie. Ces stages, effectués de préférence à temps complet et en continu, permettent aux étudiants de mieux appréhender la séméiologie et les grandes pathologies et d'apprendre à travailler en équipe avec les autres professionnels du système de santé.

La liste des terrains de stage est établie par les directeurs des unités de formation et de recherche d'odontologie et de médecine, qui définissent conjointement les objectifs de ces stages.

Les établissements susceptibles d'accueillir des stagiaires sont des centres hospitaliers universitaires ou d'autres établissements de santé ou organismes publics ou privés, et notamment les centres hospitaliers qui dispensent des soins de longue durée, les centres de lutte contre le cancer ou les centres de santé, ayant conclu une convention avec ces centres hospitaliers universitaires dans les conditions prévues à l'article 26 du présent arrêté.

La validation de ces stages est prononcée par le directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie sur avis motivé du praticien responsable de la structure d'accueil et repose sur le carnet de stage.

**Un carnet de stages** spécifique « par stage » sera à la disposition de chaque étudiant dès leur prise de fonctions hospitalières.

**L'évaluation** se fera à partir du carnet de stages et portera sur :

- l'assiduité de l'étudiant hospitalier,
- le comportement vis à vis des malades et de l'équipe soignante,
- le respect des règles d'asepsie et d'hygiène

### **Règlement intérieur de l'établissement de santé d'affectation**

Les étudiants sont soumis aux règlements intérieurs des différents établissements de santé qui précisent notamment leurs obligations à l'égard des malades, du personnel médical et de l'administration hospitalière.

Les obligations de présence des étudiants sont portées à la connaissance des intéressés par le Chef de Service d'affectation.

### **Organisation**

- **Etudiants de 4<sup>e</sup> année** : stages à accomplir sur la période d'été (période de fermeture partielle du Pôle d'Odontologie du CHUN), à temps plein et en continu sur une semaine. Convention à établir avec l'établissement de santé d'accueil autre que le CHU de Nice et fiche d'accueil pour les services du CHU de Nice.

**Centre Hospitalier :**

**Service de :**

**Chef de Service :**

**Période de Stage :**

**Organisation du stage (affectation de l'étudiant) :**

**Objectifs pédagogiques**

L'étudiant doit :

- Participer à la prise en charge du patient, s'incorporer au mieux dans l'équipe de soins, que ce soit lors de consultations, d'actes opératoires, d'actes d'urgences ...
- Effectuer si cela est possible un examen bucco-dentaire complet qui doit permettre de poser un diagnostic et de proposer une éventuelle réflexion sur le plan de traitement global,
- Informer le patient de problèmes bucco-dentaires éventuels et motiver à l'hygiène si nécessaire,
- Proposer un traitement adapté ...

<b>Dates</b>	<b>Activités réalisées</b>	<b><i>Validations administratives</i></b>

Nom :  
Prénom :

**A rédiger par l'étudiant**

**Synthèse générale de l'activité lors du stage :**

**A remplir par le Responsable du Stage et le Chef de Service**

**Avis du responsable du stage :**

**Avis du Chef de service :**

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

**Date et Signature :**

**Seconde évaluation éventuelle**

**Avis du responsable du stage :**

**Avis du Chef de service :**

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

**Date et Signature :**